

COMITÉ TECHNIQUE DU 31 JANVIER 2022

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Membres CFDT présents : Stéphane MAZURAIS, Sophie LE PIFRE, Muriel LEFEVRE, Alain ANGOT, Isabelle MARAINE, Gwenaël HUGUES, Guillaume HENIN, Valérie LAROQUE, Séverine VILLABESSAIS

Points à l'ordre du jour	Interventions CFDT	Réponses ou éléments de l'Administration	Si vote
Approbation des procès-verbaux du 8 octobre et du 30 novembre 2021 (avis)	<p>La CFDT a rappelé que le règlement intérieur du Comité technique prévoit une transmission dans les quinze jours ouvrés suivants la séance. Les projets de PV ont été transmis la semaine précédant le CT du jour.</p> <p>La CFDT a demandé le report de leur examen.</p>	L'administration a accepté le report.	REPORT
Elections professionnelles du 8 décembre 2022 : fonctionnement des instances et modalités de vote (avis)	<p>Rappelant que l'organisation des élections de 2018 avait permis un bon déroulement du scrutin, se traduisant par une augmentation importante de la participation, la CFDT a demandé que les moyens alloués à l'organisation des élections professionnelles garantissent leur bon déroulement.</p> <p>La CFDT a demandé qu'une attention particulière soit apportée à garantir un accès effectif au vote pour l'ensemble des agents, en particulier nos collègues des lycées. C'est</p>	L'administration a confirmé qu'un poste fixe sera déployé dans chaque établissement et que dans le cadre du déploiement des tablettes, les agents seront accompagnés à l'utilisation de ce nouvel outil et ses applications.	POUR

	<p>pourquoi, au-delà du projet de doter l'ensemble des agents d'équipements informatiques individuels, elle souhaite qu'un poste dédié soit à leur disposition sur chaque site et que des actions de formation à l'usage des outils leur soient proposées.</p>		
<p>RET Ressources : activités complémentaires et régime indemnitaire (avis)</p>	<p>Pour la CFDT, la définition et la clarification des activités supplémentaires des RET ressources est bienvenue.</p> <p>La CFDT a indiqué qu'elle serait vigilante à ce que la répartition des RET ressources sur le territoire limite leurs déplacements notamment en termes de temps.</p> <p>La CFDT a demandé qu'un bilan de l'action des RET puisse être fait au bout d'un an et que celui-ci inclut des informations sur la charge induite (nombre et durée d'interventions, nature des interventions, les distances parcourues, etc.) et sur les résultats obtenus.</p> <p>Constatant que 39 RET ressources ont été désignés pour un besoin évalué à 51 en 2021, la CFDT a souhaité savoir pourquoi il n'est pas prévu de campagne de recrutement en 2022.</p> <p>Concernant la proposition de régime indemnitaire, la CFDT a demandé les raisons expliquant que les montants proposés soient supérieurs à ceux de managers opérationnels.</p>	<p>Il conviendra de définir un secteur géographique qui pourra évoluer en fonctions des missions d'accompagnement.</p> <p>L'administration a indiqué que les RET ressources seront nommés en avril 2022. Un bilan à un an ne pourra donc être fait qu'en 2023. Si la Région estime que 39 RET suffisent, il n'y aura pas de seconde campagne. Si des RET supplémentaires sont nécessaires, alors la seconde campagne se tiendra au deuxième semestre 2023.</p> <p>L'administration explique que les RET Ressources doivent non seulement encadrer leur équipe et faire leurs activités au quotidien, mais aussi accompagner des équipes supplémentaires. C'est pourquoi l'IFSE proposée est supérieure à celle des managers opérationnels.</p>	<p>ABSTENTION</p>

	<p>Enfin la CFDT a rappelé qu'elle revendique la possibilité pour l'ensemble des RET d'accéder au cadre d'emploi de techniciens.</p>		
<p>Crise sanitaire (information)</p>		<p>Le nombre de cas était assez élevé tant sur les sites administratifs que dans les lycées, jusqu'à atteindre un pic le 17 janvier (130 cas positifs, dans les lycées et 45 cas sur les sites administratifs).</p> <p>La 3ème semaine de janvier il y avait 175 cas puis 147 au moment du CT. Ainsi le pic semble passé.</p> <p>Proportionnellement, les agents des lycées qui ne pouvaient pas télétravailler, n'ont pas été plus affectés. Cela confirme, selon l'administration, que les lieux de contamination ne sont ni les établissements ni les lieux de travail.</p> <p>La continuité est maintenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part avec les renforts COVID maintenus, et prolongés jusqu'au 8 avril, - d'autre part, avec une solidarité entre les lycées, concernant la restauration. <p>Compte tenu du fléchissement constaté, il est envisagé de réduire le nombre de jours de télétravail sanitaire et d'assouplir ou reprendre la restauration administrative.</p>	

		<p>La diffusion d'auto tests est en cours de finalisation dans les 3 départements de la Manche, l'Orne et du Calvados. Elle se poursuivra la semaine suivante -dans les deux derniers départements.</p> <p>Chaque agent des lycées recevra un courrier accompagné d'un bon de prise en charge afin d'obtenir des autotests gratuitement dans les pharmacies.</p> <p>Une opération de récupération des masques a été mise en place dans le but de les recycler. Cette expérimentation sera effective sur les sites administratifs dans un premier temps.</p>	
--	--	---	--

 Prochaine réunion du Comité Technique : 25 avril 2022